

# Par la mer

Chers équipiers,

Pour notre retour en mer, notre responsabilité collective est engagée dans la lutte contre la Covid19. Nous devons donc pour l'heure nous contraindre à un certain nombre de mesures d'hygiène, dont ce document précise la mise en œuvre dans le cadre des activités de Par la mer. Espérons que ces mesures s'assouplissent rapidement !...

Dans cet exercice, et derrière ces gestes sanitaires, ma priorité est de préserver notre relation particulière, indispensable à la progression de chacun dans son projet de formation voile, et plus généralement de préserver le supplément d'âme qui, j'espère, anime les heures de mer que nous partageons.

Avant de vous laisser prendre connaissance de ce document, je ne résiste pas à l'envie de vous présenter rapidement Ingoya (photos jointes). Le nouveau bateau qui remplace désormais le fidèle et valeureux Duo. Ingoya est un First Class Europe qui permettra de développer, parallèlement aux formations 1<sup>er</sup> bateau, une activité consacrée à la régates. Je vous le présenterai plus en longueur et avec de belles photos dans les jours (semaines?) qui viennent.

J'espère que ce message vous trouvera tous en bonne santé et relativement épargnés par les difficultés économiques.

Bien amicalement,

Vincent - Par la mer.

*Ingoya, ici au départ de La Turballe en février.  
Malgré des conditions austères le voyage a été prometteur.  
Les performances et les sensations sont ébouriffantes !!!*



## PAR LA MER

### Précautions d'hygiène en période de déconfinement.

#### Sources réglementaires et recommandations :

- Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Recommandations aux plaisanciers et aux entreprises de la filière nautique (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives (du 11 mai au 2 juin - Ministère des sports)
- Guide Sanitaire spécifique aux Activités de Plaisance (A jour au 27 mai 2020 - Fédération française de voile)

#### 1. Principes généraux

- Afin de limiter les contraintes sur les équipages, ceux-ci sont constitués de **membres d'un même foyer ou s'étant réunis à leur propre initiative pour la navigation**. Ainsi le port du masque, lorsqu'il est préconisé, sera obligatoire pour l'encadrant et simplement préconisé pour l'équipage.
- L'accès au bateau et les mesures d'hygiène à bord permettent de **limiter les risques de propagation du virus**. Elle sont décrites ci-après, en fonction des cas particuliers de pratique.
- Les **navigrations à la journée ou 1/2 journée** avec retour au port de départ seront privilégiées.
- Des **croisières** côtières et semi hauturières peuvent être organisées **sous certaines conditions**, précisées plus loin dans ce document.
- Les prestations dont les **inscriptions** sont **individuelles** sont **annulées** (cours collectifs, journées autonomie, croisières non privatisées)
- **Équipement sanitaire spécifiques à bord :**
  - ➔ Cuisine : savon liquide, papier absorbant à usage ménager, produits liquides et lingettes désinfectantes (eau de javel, virucides).
  - ➔ Sanitaires : l'usage des WC sera condamné, les mesures d'hygiène préconisées étant inapplicables.
  - ➔ Cockpit et Carré : Bouteilles de gel hydro-alcoolique à disposition
  - ➔ Thermomètre infrarouge sans contact
  - ➔ Masques chirurgicaux pour équiper un sujet s'il devient suspect d'être contaminé et pour être en mesure de s'équiper en cas d'intervention des secours.
  - ➔ Bouteilles d'eau individuelles en quantité suffisante et identifiées;
- Une **désinfection quotidienne** des éléments potentiellement manipulés au cours de la journée, type manivelles de winch, passe avants, évier, instruments électroniques, etc.
- Protection par un **plastique alimentaire du combiné VHF** et remplacement du film après utilisation.

## 2. Constitutions des équipages

- L'équipage sera constitué de manière à permettre le **respect des mesures de distanciation**,
  - ➔ **soit 4 personnes à bord maximum, dont l'encadrant pour des navigations à la journée ;**
  - ➔ **et limité au nombre de couchette individuelles (ou double pour les couples) disponibles en croisière, soit 2 couchettes doubles et 2 couchettes simples.**
- Les équipages sont constitués de **membres d'un même foyer ou s'étant réunis à leur propre initiative pour la navigation.**
- Le chef de bord a l'obligation de s'informer du risque de transmission du virus aux autres membres de l'équipage. Il renseigne donc pour lui-même le **questionnaire d'auto-évaluation v140520** et s'assure que chaque équipier lui remette le sien.
- En cas de doute, une **prise de température** peut-être infrarouge peut-être réalisée.

## 3. Embarquement et retours à terre

- L'accès au voilier se fait par un **ponton dont l'accès a été autorisé par la commune.**
- Ce ponton est notamment partagé avec un croisiériste : **les embarquements et les retours seront décalés** afin d'éviter de croiser les autres usagers du ponton.
- Une annexe d'usage privé permet de rejoindre le voilier au mouillage :
  - ➔ La taille de l'annexe ne permet le transport que d'un seul passager. **Le port du masque sera donc obligatoire pour l'encadrant à bord de l'annexe.**
- **Un lavage des mains sera systématisé** avant l'embarquement.
- **Chaque équipier doit se munir des éléments suivants :**
  - ➔ Un masque lavable ou plusieurs masques chirurgicaux, des lunettes protectrices et solaires - Une bouteille de gel hydro-alcoolique identifiée à son nom - Des mouchoirs à usage unique, du papier absorbant à usage ménager, son repas et ses couverts.
  - ➔ Son sac sera déposé à bord en un endroit déterminé.
- Pour des questions de traçabilité, un **registre** mentionnant le nom et les coordonnées des équipiers est inscrit au livre de bord.

## 4. En navigation

- Les **gilets de sauvetage et longes** de harnais, le cas échéant
  - ➔ sont numérotés et **conservés par chaque équipier** tout au long de la navigation.
  - ➔ Ils seront **désinfectés après chaque navigation.**
- Les **distances entre équipiers** doivent respectées les 4m2 recommandés, faute de quoi le masque doit être porté :
  - ➔ Par l'encadrant obligatoirement.
  - ➔ Par les membres de l'équipage selon leur choix, s'ils ont du même foyer.
- Le **port de gants** de manœuvre est recommandé.
- Les **rotations de poste sont peu recommandées** et le lavage des mains est obligatoire en cas de changement de poste entre l'encadrant et les membres de l'équipage.
- Le **port du masque** est recommandé **pour accéder au carré.**
- Chaque équipier **apporte son propre repas**, son **eau** et ses **couverts.**

5. Conditions à remplir pour les croisières

- Les croisières **côtières** ou **semi hauturières** sont possibles.
- Les préconisations pour la navigation sur plusieurs jours étant trop contraignantes, une **escale est prévue au port chaque soir**.
- Les **conditions d'accès au port** et aux sanitaires des ports d'escale doivent être **vérifiées**.
- Équipage : Voir point 2 « *Constitution des équipages* ».
- **Sac de couchage et oreiller personnel obligatoire**.
- **Prise de température** matin et soir.
- **Le port du masque** est obligatoire à l'intérieur du bateau pour l'encadrant.

Vincent Faure,  
Par la mer.  
Le 22 juin 2020.